



Solidaire
depuis 1921

Mémoire présenté par la
Confédération des syndicats nationaux
au Comité permanent des finances
dans le cadre des consultations prébudgétaires
en vue du budget 2024

Le 3 août 2023

Confédération des syndicats nationaux
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2271
Télec. : 514 598-2052
www.csn.qc.ca

Recommandations

1. Dans sa lutte à l'inflation, la Banque du Canada doit à tout prix éviter de provoquer une grave récession, comme elle l'a fait au début des années 1990.
2. Le gouvernement doit mettre en œuvre des politiques complémentaires à celle de la Banque du Canada afin de ralentir la croissance des prix : exercer un meilleur contrôle sur le prix des habitations et le coût des loyers; investir davantage dans la construction de logements hors marché; réduire les prix des services gouvernementaux ou les offrir gratuitement; augmenter les transferts financiers aux ménages à faible revenu.
3. Le gouvernement doit donner suite à son engagement de réformer et de bonifier le régime d'assurance-emploi qui a montré ses limites lors de la pandémie et ne répond plus depuis longtemps aux besoins des travailleuses et des travailleurs.
4. Le gouvernement doit instaurer un régime public et universel d'assurance médicaments, comme le proposait en juin 2019, le rapport Hoskins.
5. Le programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) doit donner le droit aux travailleuses et aux travailleurs qui y participent de changer d'employeur.
6. Les candidatures provenant d'Afrique francophone au programme des étudiants internationaux (PEI) sont victimes de discrimination par le gouvernement fédéral. Cette situation est inacceptable pour une nation francophone comme le Québec et le gouvernement fédéral doit y remédier.
7. Le gouvernement ne doit pas laisser au secteur privé le soin de déterminer les priorités dans le secteur des technologies propres et il doit assumer son leadership dans le développement d'une économie verte.
8. Pour que la transition énergétique devienne une réalité, le gouvernement doit mettre fin dès que possible à son soutien à l'industrie des hydrocarbures.
9. En collaboration avec les autres ordres de gouvernement, le gouvernement fédéral doit bonifier le financement du transport en commun.
10. Afin de protéger l'intégrité de l'assiette fiscale et d'assurer l'équité entre contribuables, le gouvernement doit : mettre en place un registre public des bénéficiaires effectifs; appliquer un taux d'imposition effectif d'au moins 25 % aux multinationales et aller de l'avant avec l'adoption de sa propre taxe sur les services numériques, si nécessaire.

Présentation

Fondée en 1921, la CSN est la première grande centrale syndicale québécoise. Composée de près de 1 600 syndicats, elle défend plus de 330 000 travailleuses et travailleurs de tous les secteurs d'activité sur l'ensemble du territoire. Elle prend part à plusieurs débats de fond de la société québécoise pour une société plus solidaire, plus démocratique, plus équitable et plus durable.

Politique monétaire et mesures alternatives de lutte contre l'inflation

La CSN constate que le gouvernement a décidé de laisser la Banque du Canada mettre en œuvre sa politique monétaire traditionnelle, soit l'augmentation de son taux d'intérêt directeur afin d'endiguer l'inflation importante qui se manifeste depuis la fin de la pandémie. Toutefois, comme dans d'autres pays, le retour vers un niveau d'inflation plus faible est ardu. C'est que la politique mise sur pied par la Banque du Canada est plus adaptée aux chocs de demande qu'aux chocs d'offre, sur lesquels la politique monétaire n'a aucun contrôle. Avec une politique mal adaptée aux causes sous-jacentes de l'inflation, il est à craindre que la Banque du Canada provoque une grave récession, comme elle l'a fait au début des années 1990.

Ajoutons que la politique monétaire restrictive actuelle occasionne une redistribution de la richesse inacceptable des personnes qui sont les plus endettées vers celles qui détiennent des actifs financiers (des familles devant renouveler leur hypothèque vers les rentiers, par exemple). Cette politique contribue donc directement à un accroissement des inégalités.

De plus, certains économistes estiment qu'une cible d'inflation de 3 % serait plus adaptée pour les économies avancées¹. En plus de permettre d'éviter un ralentissement économique trop prononcé et une hausse marquée du chômage, une cible d'inflation plus élevée aurait aussi l'avantage de donner plus de marge de manœuvre à la politique monétaire afin de stimuler l'économie lorsque nécessaire.

La CSN croit que le gouvernement doit mettre en œuvre des politiques complémentaires à celle de la Banque du Canada afin de ralentir la croissance des prix et de protéger les citoyennes et les citoyens les plus vulnérables contre l'inflation. Le gouvernement doit notamment :

- Exercer un meilleur contrôle sur le prix des habitations et le coût des loyers; décourager la spéculation sur le marché immobilier;
- Investir davantage dans la construction de logements hors marché (communautaires, sociaux et coopératifs);
- Réduire les prix des services gouvernementaux ou les offrir gratuitement;
- Augmenter les transferts financiers aux ménages à faible revenu.

1 Olivier BLANCHARD, *It's time to revisit the 2 % inflation target – the right goal for central banks in advanced economies such as the US might be 3 % a year*, *Financial Times*, November 28 2022.

Dépenses de programmes

Régime d'assurance-emploi

Le régime d'assurance-emploi ne répond plus depuis longtemps aux besoins des travailleuses et des travailleurs. Même en temps normal, le régime n'est accessible qu'à environ 40 % de ces derniers, alors que ce taux était d'environ 80 % au début des années 1990. Rappelons que le régime d'assurance-emploi a été mis sur pied en 1940 avec pour objectif explicite de stabiliser l'économie en soutenant le revenu des ménages lors des épisodes de chômage élevé (récessions, voire dépressions). Les réformes néolibérales mises en place depuis trente ans ont fragilisé le régime à un tel point qu'il n'est plus à même de jouer son rôle de stabilisateur automatique.

Un économiste comme Miles Corak remarque que le Canada a connu plusieurs chocs économiques lors des dernières années (récession de 2008-2009, effondrement des prix des produits de base en 2014, crise de la COVID-19 en 2020-2021) et qu'à chaque occasion, le régime d'assurance-emploi a été dépassé par la situation. Effectivement, lors de chacune de ces crises, le nombre de prestations d'assurance-emploi versées a été de beaucoup inférieur aux pertes d'emplois². C'est pour cette raison qu'il faut revoir le régime de fond en comble et ne pas se contenter de le modifier à la marge afin qu'il puisse de nouveau jouer son rôle contracyclique.

Lors des dernières années, les centrales syndicales québécoises ont fait connaître leurs recommandations pour redonner un nouveau souffle à ce programme. Le gouvernement doit enfin donner suite à son engagement de bonifier le régime d'assurance-emploi.

Programme d'assurance médicaments

Dans sa forme actuelle, le régime québécois d'assurance médicaments limite le contrôle de la croissance des dépenses totales en médicaments (publiques et privées), de même que l'accessibilité en raison des franchises et des coassurances empêchant certaines personnes d'acheter les médicaments dont elles ont besoin. Le régime hybride pose aussi divers problèmes d'équité et compromet la viabilité des autres couvertures des régimes d'assurances collectives (accident, maladie et invalidité).

Pour toutes ces raisons, la CSN souhaite que le gouvernement fédéral aille de l'avant avec l'instauration d'un régime public et universel, comme le proposait en juin 2019 le rapport final du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime d'assurance médicaments national (rapport Hoskins).

2 *How to Modernize Employment Insurance: Toward a Simpler, More Generous and Responsive Program*, IRPP Working Group Report, p. 9, May 2022.

Politique d'immigration

La CSN estime que les changements suivants sont nécessaires au niveau du système d'immigration :

- Le programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) octroie des permis fermés, empêchant les travailleurs étrangers temporaires de changer d'employeur. Le gouvernement doit mettre fin à cette situation.
- Les candidatures provenant d'Afrique francophone au programme des étudiants internationaux (PEI) sont victimes de discrimination par le gouvernement fédéral. Cette situation est inacceptable pour une nation francophone comme le Québec et le gouvernement fédéral doit y remédier.

Développement d'une économie verte

Les moyens financiers engagés par le gouvernement du Canada pour le développement du secteur des technologies propres sont importants (18 milliards de dollars en crédits d'impôt sur cinq ans, 20 milliards en financement stratégique, etc.) et positionne le pays de façon compétitive avec les États-Unis (l'IRA prévoit des investissements publics de 369 milliards de dollars sur dix ans). Toutefois, le succès de cette stratégie ne pourra être mesuré uniquement à l'aune du financement qui lui est consenti. La CSN a un certain nombre de préoccupations à l'égard de la stratégie de transition énergétique du gouvernement :

- La stratégie de développement des technologies propres s'appuie pour une bonne part sur la volonté ou non des entreprises du secteur privé de profiter des crédits d'impôt annoncés récemment. Ce faisant, le gouvernement abdique son rôle de coordination du développement du secteur des technologies propres, laissant au secteur privé le soin de déterminer les priorités. Attendu l'importance du développement de ce secteur dans le cadre de la transition énergétique, il aurait été préférable que le gouvernement subventionne des activités précises, comme c'est le cas aux États-Unis.
- L'objectif de carboneutralité en 2050 exige notamment que la transition énergétique se fasse de façon cohérente. Les énergies et technologies propres doivent le plus rapidement possible se substituer aux hydrocarbures. Or, le gouvernement continue d'accorder d'importantes subventions au secteur des hydrocarbures. Aussi, le gouvernement continue de soutenir le développement du secteur des hydrocarbures (par exemple, il a récemment donné son aval au projet pétrolier extracôtier Bay du Nord). Finalement, l'existence du crédit d'impôt pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone confirme que le gouvernement n'a pas l'intention de programmer la décroissance du secteur des hydrocarbures, ce qui est pourtant nécessaire pour lutter contre les changements climatiques et atteindre les cibles de l'Accord de Paris.
- La transition énergétique doit s'appuyer beaucoup plus sur le transport en commun puisque même si l'auto électrique est moins émettrice de gaz à effet de serre (GES) que celle à moteur à combustion, elle comporte tout de même plusieurs impacts négatifs du point de vue environnemental. En collaboration avec les autres ordres de gouvernement,

le gouvernement fédéral doit bonifier le financement du transport en commun. L'offre de service est le moteur principal de la demande de transport en commun. Les gens utiliseront le transport en commun si les services sont plus fréquents, plus pratiques et plus rapides. Pour qu'il en soit ainsi, il faut financer tant les immobilisations que les opérations³. Ces investissements sont d'autant plus nécessaires que les sociétés publiques de transport en commun peinent à retrouver l'achalandage prépandémie.

Fiscalité

La CSN est membre du collectif Échec aux paradis fiscaux. Voici certaines de ses propositions que le gouvernement devrait mettre en œuvre :

- **Mettre en place un registre public des bénéficiaires effectifs**

Dans un but de transparence, l'État doit rendre public un registre permettant de divulguer le nom des individus qui sont en position de contrôle effectif d'une compagnie, d'une fondation ou d'une fiducie ou qui détiennent 10 % des parts. Rappelons que la mise en place d'un registre sur la propriété effective d'ici la fin de 2023 est l'un des éléments de l'entente entre le Parti libéral du Canada et le NPD. Fait à noter, le Québec est la première juridiction canadienne à avoir mis sur pied un tel registre.

- **Imposer adéquatement les entreprises multinationales**

Le Cadre inclusif du G20/OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices repose sur deux piliers. Le premier prévoit que les multinationales les plus importantes, y compris les grandes sociétés numériques, paient leur juste part d'impôt dans les territoires où se trouvent leurs utilisateurs et leur clientèle. Puisque certains pays, notamment les États-Unis, s'opposent toujours à l'adoption de ce principe, le Canada pourrait devoir aller de l'avant avec l'adoption de sa propre taxe sur les services numériques. Le second prévoit que les sociétés multinationales seront assujetties à un taux d'imposition effectif minimal de 15 % sur leurs bénéfices partout où elles exercent des activités. La CSN juge que le taux d'imposition des multinationales devrait être d'au moins 25 %.

³ *Budget fédéral alternatif 2023 – Se mesurer au défi*, Centre canadien de politiques alternatives, p. 111, 22 septembre 2022.